



BULLETIN D'INSCRIPTION

MARCHÉ DE NOËL

SAMEDI 4 DÉCEMBRE 2021

NOUVEAUTÉ, le marché de Noël est dorénavant géré par la commune de Villaines-la-Juhel, l'emplacement reste la salle polyvalente.

Vous aurez accès à votre emplacement le vendredi 03 décembre entre 14h et 17h ou le samedi à partir de 8h. Pour information, aucune surveillance n'est prise en compte par la commune dans la nuit du vendredi au samedi.

Date limite d'inscription : 15 octobre 2021

➤ IDENTITÉ

Personne physique présente au Marché de Noël :

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Si société :

Dénomination sociale :

Adresse du siège social :

Code postal Ville :

Téléphone :

Téléphone portable (*actif pendant la manifestation*) :

E-mail :

Numéro SIRET (*obligatoire*):

Demande d'emplacement en qualité de :

Commerçant Artisan Producteur Association Auto-entrepreneur

Autre (*préciser*) :

➤ EMPLACEMENT (*chèque à l'ordre du trésor public*)

1 stand de 2.50 m par 2 m au prix de **20 €**

1 stand de 5 m par 2 m au prix de **40 €**

➤ **PRODUITS PROPOSÉS A LA VENTE**

❖ Décorations de Noël

Lesquelles :

❖ Cadeaux de Noël

Lesquels :

❖ Produits sucrés et confiseries de Noël

Lesquels :

❖ Produits salés du terroir

Lesquels :

❖ Boissons

Lesquelles :

Les exposants de produits boissons alcoolisées devront faire une demande de licence

❖ Autres produits

Lesquels :

Matériel électrique utilisé (si besoin) et sa puissance en kw :

.....

Autres précisions sur vos produits et votre stand :

.....
.....
.....

La commune de Villaines-la-Juhel se réserve le droit d'annuler le Marché de Noël en cas de force majeure, dont le retour d'une circulation élevée du Covid-19 impliquant la mise en danger des exposants et des visiteurs ou des mesures sanitaires empêchant la tenue de l'événement.

Je soussigné Mme/Mcertifie :

- avoir pris connaissance de l'Arrêté du Maire et m'engage à le respecter
- joindre les pièces citées à l'article 3 de l'arrêté « inscriptions et administrations »
- joindre un chèque en se référant à l'article 4 de l'arrêté « tarifs et paiement »
- avoir rempli précisément le bulletin d'inscription avec la description des articles à la vente

Fait à,

le

Nom, prénom et signature – cachet

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

Formulaire à adresser avec le paiement par courrier à :

MAIRIE

Services Foires et Marchés

10 rue Gervaiseau

53700 VILLAINES-LA-JUHEL

Téléphone : 02.43.30.45.50

Mail : mairie@mairie-villaines-la-juhel.fr